UNSA

PROFESSION DE FOI UNSA

A quoi sert la CAP ?

Entre le 3 et le 10 décembre prochains, vous serez amenés à élire vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) des agents de catégorie A.

Vos représentants élus en CAP ont un rôle déterminant pour défendre vos droits et intérêts au sein de cette instance

Les CAP traitent des décisions individuelles administratives défavorables aux agents !

1. Les décisions de refus de titularisation ainsi que les mesures relatives aux dispositifs de titularisation des agents de catégorie A.
2. Les décisions faisant droit ou rejetant une demande de congé de formation professionnelle.
3. Les recours exercés à l'encontre des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP).
4. Les recours formés contre les décisions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA).
5. Les décisions de refus de congés sollicités au titre du compte épargne-temps (CET).
6. Les décisions refusant l'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de télétravail.
7. Les décisions rejetant une demande d'exercice des fonctions à temps partiel.

Les commissions administratives paritaires (CAP) siègent également en conseil de discipline pour examiner les propositions de sanctions disciplinaires des deuxième, troisième et quatrième groupes.

L'UNSA a défendu avec détermination les collègues injustement mis en cause, qu'ils aient été victimes d'erreurs administratives ou confrontés à des situations graves de souffrance au travail, telles que le harcèlement, les pratiques managériales inadaptées ou les comportements malveillants.



LISTE DE VOS CANDIDATS

1	Catherine	RIBAULT	DDETSPP 79
2	Frédéric	LE LOUEDEC	DDARS 69
3	Vincent	CAMPANO	ARS 69
4	Stéphane	BERNARD	ARS IDF
5	Marie	FONTAINE	DGT
6	Valentin	AMANI	DGOS
7	Stéphanie	EGRON	DDARS 13
8	Gérard	CAMINZULI	DDETS 13
9	Valérie	QUERMELIN	ARS 75
10	Christine	GIRARDIN	ARS 21
11	Claire	VERON	DDARS 34
12	Amélie	GAULT	ARS OCCITANIE
13	Nora	VINCENT	ARS 54
14	Nathalie	VOUTIER	DDARS 13
15	Nadia	LUCZAK	DDETS 13
16	Hélène	EGEA	ARS 13

6 raisons de voter UNSA

UNSA

1. **Un syndicat indépendant,** libre de tout parti politique et de toute influence extérieure.

2. **Un syndicat réformiste,** qui privilégie le dialogue social et l'obtention de résultats concrets pour les agents.

3. **Des représentants de terrain,** qui connaissent vos métiers, vos contraintes et vos réalités professionnelles.

4. **Une présence active au sein des ministères** sociaux, **des Agences régionales de santé (ARS) et des services déconcentrés.**

5. **Une action quotidienne** pour faire respecter vos droits, défendre vos conditions de travail et porter vos revendications auprès des décideurs.

6. **Un syndicat à l'écoute,** qui recherche en permanence l'équilibre entre les intérêts des agents et les exigences du service public.

Un engagement constant pour améliorer les carrières, la reconnaissance professionnelle, la rémunération et la qualité de vie au travail. L'UNSA, un syndicat de proximité, utile, efficace et résolument tourné vers l'action.

Les personnels de catégorie A : Des compétences et un positionnement incontournable au sein de nos services !

De l'expertise, des responsabilités, une reconnaissance à la hauteur !

1. Les 7 revendications prioritaires

1. Augmenter les rémunérations, rendre les valorisations sociales plus attractives.
2. Accorder une bonification de taux d'avancement.
3. Réduire la charge de travail et renforcer les effectifs.
4. Améliorer la titularisation et la qualité des avis des services.
5. Reconnaître l'expertise et les spécialités liées à la réalisation de tâches à plus haute valeur ajoutée.

1. La reconnaissance salariale et indemnitaire

- Réévaluer les grilles indiciaires.
- Revaloriser les primes d'expertise et forfaits liés à l'adhésion.
- Harmonisation des régimes indemnitaires entre ministères et administrations.
- Meilleure prise en compte des responsabilités exercées.

Enjeu : redonner la bonne échelle de rémunération et de reconnaissance de l'engagement de l'agent.

2. L'attractivité et la fidélisation des cadres

- Développer des parcours professionnels motivants.
- Donner une offre de formation continue et qualifiante, tout au long de la carrière.

Enjeu : accroître les leviers d'attractivité et de fidélisation pour les fonctions de cadres.

3. La reconnaissance professionnelle et parcours

- Accélération des carrières.
- Transparence des mobilités et des promotions.
- Développement des méthodes parcours individualisés.

Enjeu : créer des réelles perspectives d'évolution au regard de la catégorie A.

4. La conciliation de travail et de charge de travail

- Rééquilibrer les permanences.
- Allègement des urgences et des astreintes.
- Faire évoluer les outils et processus de travail.

Enjeu : préserver l'équilibre entre investissement et rendement, la qualité de vie au travail.

5. La maîtrise et de nouvelles organisations du travail

- Fin des méthodes de travail en « flux tendus ».
- Droit à la déconnexion.
- Redéfinition et audits scientifiques conduits.

Enjeu : favoriser une qualité de vie effective et des services publics de qualité de vie.

6. La reconnaissance de l'expertise technique

- Valorisation des métiers d'expertises (scientifiques, techniques, ingénierie, numériques, ressources humaines, finances, juridiques).
- Développement de formations qualifiantes.
- Meilleure visibilité des parcours de carrière et des compétences clés dans les administrations et les territoires.

Enjeu : renforcer les savoir-faire, l'expertise et leur attractivité et reconnaissance.

7. Le droit au choix et au sens du service public

- Maintien des missions essentielles.
- Préservation de l'indépendance professionnelle.
- Renforcement des moyens des services publics, au service de l'intérêt général.

Enjeu : permettre aux agents de rester fiers de leur métier, de retrouver confiance dans leur parcours et l'égalité de traitement des citoyens.

Améliorer les détachements de carrière

Valoriser les métiers administratifs et techniques

Différencier les conditions de travail

Différencier le service public





